



Madame, Monsieur,

Vous serez doté à la prochaine rentrée d'un outil informatique présentant des atouts pédagogiques innovants, l'iPad. Ce prêt à longue durée entre dans le cadre du projet pédagogique entrepris par l'ensemble Isaac de l'Etoile sous le nom PEDAGOnum.

Il s'agit d'un iPad 32Go Wifi, ainsi que d'une coque de protection Otterbox Symmetry Folio avec porte Pencil - Bleu.

Vous conserverez cet outil pendant ses années scolaires au sein de l'établissement Isaac de l'Etoile, selon les modalités précisées dans la suite de ce courrier.

## **A. Questions générales et de vie scolaire**

### **1 - Pourquoi avoir choisi l'iPad et non une tablette concurrente ?**

L'iPad et les applications développées par Apple sont à ce jour les solutions les plus avancées au niveau éducatif. De plus, le mode de fonctionnement de l'environnement Apple, qui peut pour certains représenter des contraintes, apporte une sécurité des utilisateurs et des outils validés par les services Apple, et donc exclus de tous virus, chevaux de Troie et autres « malwares » que les utilisateurs d'autres solutions peuvent connaître actuellement.

C'est donc le choix de la qualité et de la sécurité.

### **2 - Pourquoi ne pas avoir choisi une liseuse de type Kindle, à la place d'une tablette numérique ?**

Une liseuse, comme son nom l'indique, est un dispositif destiné exclusivement à la lecture d'ouvrages sous format numérique. L'utilisation de l'iPad est au-delà de la simple lecture, puisque vous vous trouvez acteur de votre apprentissage.

En termes d'outils de lecture, l'application iBooks (gratuite et incluse sur votre l'appareil) permet la lecture de livres réellement interactifs, et non de simples livres numérisés.

### **3 - Les iPads seront-ils fournis avec des applications ?**

**Oui.** Parmi les nombreuses applications installées, il y a aura celles des suites iWork (Pages, Keynote, Numbers) et iLife (GarageBand, iMovie). Nous avons prévu l'installation d'autres apps que nous avons définies avec l'équipe éducative comme Office 365 dont Teams.

Les enseignants suivent depuis quelques mois des formations « solutions numériques en classe », afin de mieux vous guider dans les usages pédagogiques.

### **4 - Pouvez-vous nous obliger à acheter des applications payantes ?**

**Non,** nous avons prévu un budget dans le cas où des applications pédagogiques devraient être achetées. Mais le package applicatif que nous avons installé sur tous les iPads devrait répondre aux besoins pédagogiques les plus courants.

### **5 - Les enseignants seront-ils tenus de s'en servir ?**

**Oui,** indirectement. Nous mettons actuellement tout en œuvre pour faciliter la formation des enseignants aux usages en classe. Ces formations ne sont pas simplement techniques, mais surtout pédagogiques. Ils y apprennent à utiliser l'iPad non pas comme outil technologique supplémentaire, mais comme moyen d'imaginer des scénarios nouveaux en classe.

Ils y sont donc et continueront d'être fortement encouragés.

#### **Ensemble scolaire Isaac de l'étoile**

62 rue du Porteau – CS 70019 - 86001 POITIERS cedex

Tél : 05 49 50 34 00 Fax : 05 49 60 32 43

Courriel : [accueil@isaac-etoile.fr](mailto:accueil@isaac-etoile.fr) Site : [www.isaac-etoile.fr](http://www.isaac-etoile.fr)

## 6 - Je ne veux pas du wifi, ou je crains son influence sur moi.

Il sera possible de couper le wifi à votre domicile en le mettant en « mode avion » lorsque l'iPad est inactif. L'usage du wifi sera cependant indispensable au sein de l'ensemble scolaire Isaac de l'Étoile.

## 7 - Sera-t-il possible de charger la batterie de l'iPad en classe ?

Cette solution ne doit être envisagée que dans des cas exceptionnels.

Vous devez arriver en classe avec un iPad prêt à être utilisé suffisamment longtemps soit 100% de batterie. Des expériences dans divers établissements ont montré que l'iPad pouvait tenir la charge toute une journée dans une utilisation classique d'élève à l'école.

Arriver en classe avec son iPad non chargé, c'est un peu comme arriver sans sa trousse ou son matériel pour travailler. Ceci rentre donc dans le cadre du règlement, et pourra être sanctionné.

## 8 - Création d'un autre compte Apple ID.

Un Apple ID (identifiant de connexion aux services d'Apple) sera lié au compte de messagerie [p.nom@etudiant.isaac-etoile.fr](mailto:p.nom@etudiant.isaac-etoile.fr) que l'élève possède au sein de l'établissement. La création d'Apple ID pour les élèves ne sera utile que pour le téléchargement d'iBooks et la consultation sur iTunes U, ainsi que pour la mise à jour d'applications installées.

Un Apple ID personnel peut donc être envisagé, mais il ne sera pas possible de profiter des ressources liées à ce compte personnel sur votre iPad, compte tenu des restrictions imposées (voir question n. 13).

## 9 - Si l'iPad est oublié à la maison, serais-je sanctionné ? A chaque cours, la sanction ?

**Oui**, par jour d'oubli. L'iPad est un outil scolaire au même titre qu'un livre ou qu'un cahier. Le règlement s'appliquera donc, quelle que soit la fréquence de l'oubli.

## 10 - Comment gérer l'utilisation de l'iPad à la maison ou à distance ? Peut-on être certain qu'il est utilisé pour travailler et non pour jouer ?

Il est de la discrétion des parents payeurs de la scolarité de fixer des horaires d'utilisation, sachant que de nombreuses restrictions ont été mises en place pour garantir un usage strictement pédagogique (voir question n. 13).

L'application « Jamf Parent », disponible sur Android et ios, vous permettra de gérer facilement l'iPad à distance.

## 11 - L'iPad sera-t-il toujours utilisé à 100% du temps en classe ?

**Non**, cela dépendra de l'organisation de la séance menée par le professeur.

L'iPad ne remplace pas le travail classique en classe, mais représente un outil complémentaire dont l'usage sera raisonné.

## 12 - Peut-on avoir des infos sur le fonctionnement de l'iPad ?

Vous pouvez envoyer un message à l'adresse [ipad@isaac-etoile.fr](mailto:ipad@isaac-etoile.fr) dans le cas où vous souhaiteriez obtenir des informations pratiques supplémentaires.

Des formations aux Familles pourront être envisagées.

## 13 - Y a-t-il un contrôle parental ?

**Oui**. Les restrictions imposées sur l'appareil sont nombreuses, internes à l'appareil, et ne dépendent donc pas du réseau wifi sur lequel est connecté l'iPad. La consultation de sites et de contenus sensibles a été accrue. L'accès à l'App Store est interdit. L'utilisation de Messages, de FaceTime, rendue impossible par les restrictions sur la modification des comptes Apple ID.

La consultation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) sera proscrite par l'appareil. **Le « jailbreak » de l'iPad (remplacement de son système d'exploitation) est strictement interdit, et sera sévèrement sanctionné**, car il

représente une faille de sécurité pour l'accès au contenu internet et pour le réseau de l'ensemble scolaire Isaac de l'Etoile.

Ces mesures ont été prises afin de garantir une consultation à but pédagogique, même à la maison, et éviter le téléchargement de jeux qui pourraient vous déconcentrer et surcharger la mémoire de l'iPad.

#### **14 - Allez-vous vérifier le contenu des tablettes ? Quelles sanctions sont possibles ? Quand allez-vous les vérifier ?**

Nous pouvons vérifier à tout moment, de façon aléatoire, que l'usage des tablettes est bien pédagogique. Si l'iPad contient des photos, vidéos, ou documents inappropriés, nous sommes en mesure de vous avertir, et de vous sanctionner, conformément au règlement intérieur.

Nous pouvons également, à la demande (des parents payeurs de la scolarité) écrite ou par mail à l'adresse [ipad@isaac-etoile.fr](mailto:ipad@isaac-etoile.fr), effectuer ce contrôle.

#### **15 - N'est-ce pas dangereux d'avoir un objet d'une telle valeur ?**

L'iPad mis à disposition des élèves est sécurisé:

- la localisation de l'iPad (impossible à désactiver sans connaître l'identifiant qui a permis d'activer l'iPad, et inconnu des élèves) empêche toute utilisation frauduleuse de l'iPad. Il est donc inutile de faire pression sur un élève pour lui substituer son iPad.

De plus, les assurances que nous avons souscrites, permettent d'éviter le moindre risque d'aggravation en cas de harcèlement ou de racket. Si vous vous sentez menacé, nous vous conseillons de laisser votre iPad à l'agresseur, plutôt que de risquer de vous défendre et d'être physiquement atteint.

Les expériences pilotes que nous avons menées n'ont cependant montré aucun cas d'agression ou d'augmentation de l'insécurité, au sein comme aux abords de l'établissement. Nous espérons et veillerons à ce que cette situation perdure.

#### **16 - Y a-t-il une charte d'utilisation ?**

**Oui.** Une charte d'utilisation devra être signée par vous et par vos parents s'ils sont payeurs de votre scolarité, pour nous assurer que vous avez bien pris connaissance des règles d'utilisation de l'appareil, tant au niveau de son entretien que du respect du règlement.

#### **17 - Je possède déjà un iPad. Puis-je l'apporter pour l'utiliser en classe, et donc ne pas participer à cet investissement ?**

**Non,** ce n'est pas possible. L'iPad que nous vous fournissons a été paramétré pour répondre à des usages pédagogiques précis : uniformisation du contenu, des applications, et des restrictions. Certaines fonctionnalités (telles qu'AirDrop, très utile en classe) ne sont accessibles que depuis des iPads de dernière génération. L'utilisation d'un iPad personnel déséquilibrerait l'homogénéité du parc d'iPads, créerait une faille de sécurité tant technique que pédagogique (un élève pourrait alors naviguer sur Facebook en classe et pas les autres ?...) et ne s'inscrirait pas dans notre vision globale qui est de démontrer qu'une tablette numérique n'est pas seulement conçue pour des usages ludiques, mais bien pour travailler de façon efficace.

En outre, votre sécurité et celle de votre matériel serait mise en péril, car cela ne rentrerait pas dans le cadre des assurances que nous avons souscrites et du règlement intérieur de l'établissement.

#### **18 - Quels manuels sont prévus pour alléger le cartable ?**

Nous étudions actuellement les possibilités avec les éditeurs. Nous intégrerons au fur et à mesure les différents manuels choisis par les enseignants. L'expérience pédagogique interactive n'en sera que décuplée.

Certaines œuvres de la littérature classique sont accessibles gratuitement sur iBooks.

#### **19 - Les élèves pourront-ils ou devront-ils utiliser l'iPad comme agenda ?**

**Oui,** ils le pourront.

#### **Ensemble scolaire Isaac de l'étoile**

62 rue du Porteau – CS 70019 - 86001 POITIERS cedex

Tél : 05 49 50 34 00 Fax : 05 49 60 32 43

Courriel : [accueil@isaac-etoile.fr](mailto:accueil@isaac-etoile.fr) Site : [www.isaac-etoile.fr](http://www.isaac-etoile.fr)

## 20 - Quand est prévue la remise de ces iPads ?

Vous serez équipé au mois de septembre de son iPad et de sa coque de protection. Une formation de prise en main lui sera dispensée et vous êtes invités à y assister.

## B. Questions de Financement du projet numérique

### 1 - Comment s'effectue la facturation ?

La facturation s'effectuera sur la facture annuelle que vous recevrez en septembre.

Le coût annoncé est de :

- 15 €/ mois sur 10 mois pendant 2 ans si vous êtes en prélèvement automatique ;
- 150 € par an pendant 2 ans si vous optez pour le paiement intégral au 15 octobre ;
- 50 € par trimestre pendant 2 ans si vous optez pour le paiement au 15 octobre, 15 janvier et 15 avril

Pour information, l'établissement prend à sa charge 3€ par mois et par tablette.

### 2 - Devient-on propriétaire à la fin des x ans de la tablette ? Pour quel tarif ?

L'iPad vous appartient à l'issue de votre scolarité au sein de l'ensemble scolaire Isaac de l'Etoile pour un coût de 150 € (sauf si départ avant 2 ans de scolarité ; dans ce cas se référer à l'option d'achat).

Toutes les restrictions d'utilisation (voir partie **Questions générales et de vie scolaire**) sont alors levées par le département informatique.

### 3 - Quel est le coût total du projet pour les familles ?

Le coût total du projet numérique est de 450 €.

### 4 - Que se passe-t-il si je quitte l'Établissement ?

Si vous quittez l'ensemble scolaire Isaac de l'Etoile, vous aurez le choix suivant :

- soit restitution de l'iPad
- soit option d'achat (cf contrat de location financière)

### 5 - Et si on veut le rendre pendant les vacances ?

Il est possible de le rendre pendant les vacances pour le stocker en sécurité, mais le coût total reste inchangé.

### 6 - En cas de vol, de panne, de casse accidentelle ?

L'ensemble scolaire Isaac de l'Etoile a souscrit auprès de son prestataire Econocom un contrat d'assurance qui couvre la plupart des aléas possibles. Ceci afin de ne pas engager de surcoût supplémentaire de la part des familles.

En cas de vol, le récépissé de déclaration de Police devra être présenté pour permettre un remplacement du matériel. Attention, seuls les vols avec effraction constatée ou agression physique sont couverts par ce contrat d'assurance. Un vol par négligence ne rentre pas dans le cadre de ce contrat.

La maladresse est couverte par cette assurance.

En cas de panne, le matériel devra simplement être restitué au département informatique, avec tous ses accessoires (chargeur et coque de protection).

En cas de casse, le matériel devra également être restitué au département informatique, avec tous ses accessoires valides (chargeur et coque de protection).

**En aucun cas vous ne devrez procéder vous-mêmes à des démarches de réparation, ou de retour du matériel directement à Apple ou à une boutique de réparation. Seuls les services de l'établissement sont tenus de**

**procéder à ces démarches.** Veuillez noter que toute démarche effectuée à votre initiative annulera l'assurance souscrite auprès de notre prestataire, et des frais pourront alors vous être imputés.

En cas de casse répétée d'un même iPad, il conviendra de vous rencontrer afin de comprendre l'origine de ces dégradations (même accidentelles), et de prendre des mesures, qui resteront, souhaitons-le, exceptionnelles. **Dans ce cas, nous nous réservons le droit de vous facturer une franchise de 50 €.**

Dans tous les cas de figure, il convient de nous prévenir le plus rapidement possible afin que l'assurance prenne en compte le sinistre.

#### **7 - Doit-on signer un chèque de caution lors de la remise de l'iPad ?**

**Non.** Cela ne serait pas en cohérence avec toutes les assurances dont nous avons souhaité vous faire profiter en vous équipant de cette technologie pédagogique innovante.

Vous pourrez solliciter le service informatique pour tout souci technique et pour toute demande de formation ou d'information sur les usages à l'adresse [ipad@isaac-etoile.fr](mailto:ipad@isaac-etoile.fr) .

L'équipe PEDAGOnum